



Samedi le 9 mai
de 9h à 16h à l'hôtel de ville



Journée verte

Distribution d'arbres gratuits

Jeunes arbres de différentes essences (feuillus et conifères)
Terre et compost (2 seaux par citoyen)

Partage de plantes

Si vous désirez faire le don de vivaces, nous vous invitons à les apporter lors de cette journée pour en faire le partage avec d'autres citoyens.
La séparation et le partage se fera sur place !

Kiosques d'informations

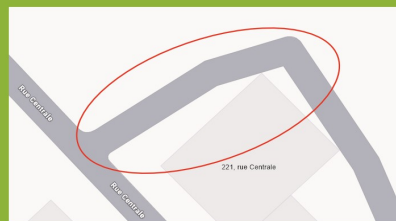
Vous retrouverez des kiosques d'informations sur différents sujets dont les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles, les plantes, les arbres et bien plus !

Concours et oeuvre communautaire

Courrez la chance de gagner un arbre, incluant le service de plantation !
Deux livres pour enfant sur l'environnement seront également à gagner !

Venez participer avec votre famille à la création d'une fresque printanière dans les vitres de l'hôtel de ville.

Hôtel de ville
221, rue Centrale
Saint-Stanislas-de-Kostka



MAI **mois**
de l'arbre
et des forêts

À LA MAIRIE

Jean-François Gendron
Maire
Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Sylvain Poirier
Conseiller District 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Prévost
Conseiller District 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère District 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

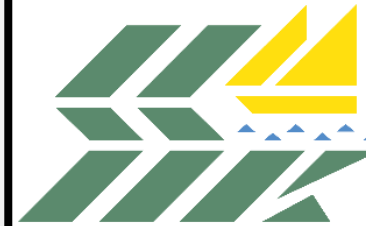
Raymond Martin
Conseiller District 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Jacques Mailloux
Conseiller District 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller District 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

Le

STAN-INFO



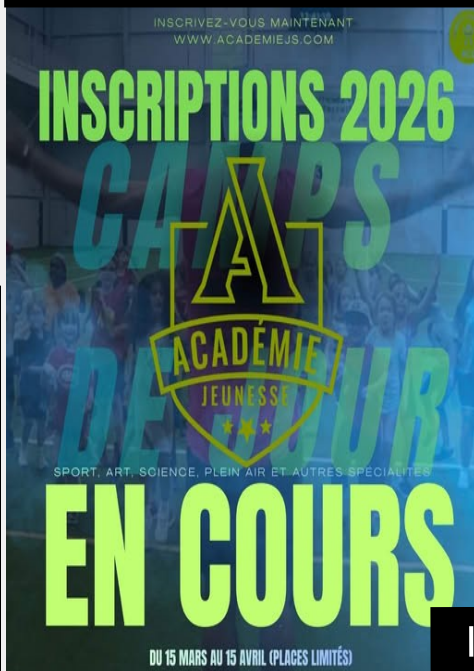
SAINT-STANISLAS-
DE-KOSTKA

Bulletin d'information municipal

CENTRE MUNICIPAL
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka (Qc) J0S 1W0
Téléphone : 450 373-8944
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>
Lundi au jeudi : 9 h à 16 h
Vendredi : 9 h à 12 h
Fermé entre 12 h et 13 h



Vos actualités municipales d'avril



sommaire

Service d'urbanisme	2-3
Service incendie	4-5
Informations générales	6
Inscription	7
Journée verte (activité)	8

Inscriptions camp de jour et soccer

Le printemps étant arrivé, nous aimerions vous rappeler l'importance de faire l'inspection et l'entretien de votre pompe d'assèchement (sump pump) afin de vous assurer de son bon fonctionnement et ainsi éviter les infiltrations d'eau dans votre sous-sol.

Conseils pour l'entretien des pompes d'assèchement



1

Test de la pompe

Pour tester la pompe de puisard, vous devez remplir le puits d'eau. Une fois que la fosse est pleine, la pompe doit commencer à fonctionner. Le fait de voir l'eau s'écouler par le tuyau de refoulement signifie que la pompe fonctionne. Assurez-vous que l'interrupteur à flotteur fonctionne correctement si la pompe ne se met pas en marche.

Inspection de la conduite de refoulement

L'inspection de la conduite d'évacuation est essentielle pour s'assurer qu'elle n'est pas bouchée ou endommagée. Si la conduite de refoulement est bouchée, l'eau remonte dans la fosse et peut provoquer un dysfonctionnement de la pompe.

2

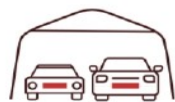
3

Clapet anti-retour

Le clapet anti-retour est installé sur le tuyau de refoulement et empêche l'eau de retourner dans la fosse une fois qu'elle a été pompée. Il est essentiel de s'assurer que le clapet anti-retour est correctement installé et qu'il fonctionne correctement.

Nettoyage et entretien des fossés

Afin de maintenir le bon écoulement des eaux pluviales (fossés), assurez-vous que vos ponceaux ne sont pas obstrués (pierres, terre, déchets, etc) afin de laisser le libre passage des eaux. Le ponceau de votre entrée charretière doit être entretenu et réparé si nécessaire.



Petit rappel concernant les abris d'auto temporaires.

Les abris d'auto temporaires devront être retirés avant la date limite du 15 avril 2026.



L'inscription se fait en ligne via la plateforme Spordle : lien disponible sur le site de l'association. www.soccer-st-stan.com

PRIX 2026

90 \$ – Volet récréatif (4 ans à 11 ans, nés entre 2014 et 2021)*
190 \$ – Volet compétitif (9 à 14 ans, nés entre 2011 et 2016)*
200 \$ – Volet compétitif (15 ans et +), nés après 2010)*

*Surcharge de 15,00 \$ pour les non-résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka

RÉDUCTION SUR VOTRE INSCRIPTION

Obtenez 25\$ de rabais pour chaque nouvelle inscription payante que vous amenez.

FRAIS ADDITIONNELS

Pour le volet compétitif, vous devez ajouter le prix de l'uniforme, soit 50\$, si vous ne le possédez pas déjà. Celui-ci sera conservé à la fin de la saison.

RÉDUCTION POUR LES FAMILLES

Réduction de 10\$ pour le deuxième enfant
GRATUIT à partir du troisième enfant à la même adresse.



Bienvenue au camp de jour municipal de votre ville! Nous offrons une expérience estivale inoubliable pour les enfants de 4 à 12 ans. Notre programme éducatif offre une variété d'activités passionnantes pour tous les goûts!

Les amateurs de sports pourront profiter d'une gamme complète d'activités sportives comme le soccer, le basketball, le baseball, le volleyball, l'ultimate frisbee et bien plus encore. Nos entraîneurs qualifiés et expérimentés encouragent les enfants à se dépasser tout en leur enseignant les techniques de base et en leur inculquant des valeurs comme le travail d'équipe, la persévérance et le respect.

Les artistes en herbe pourront développer leur créativité avec des ateliers d'arts plastiques, de théâtre, de danse et de musique. Ils pourront ainsi découvrir leur potentiel créatif tout en s'amusant et en se faisant de nouveaux amis.

Enfin, pour les jeunes curieux et avides de découvertes scientifiques, notre camp de jour propose des activités.

Les enfants pourront ainsi découvrir le monde qui les entoure d'une manière ludique et stimulante.

Notre équipe de moniteurs expérimentés s'assure que les enfants sont en sécurité et s'amusent tout au long de leur séjour.

Inscrivez votre enfant dès maintenant pour une expérience estivale inoubliable remplie de sports, d'arts et de science au camp de jour municipal!

Pour toutes questions et inscription, communiquez au (450) 374-7854 ou academiejs@outlook.com

Réservation de salle

Vous prévoyez une fête de famille, un party de bureau, un mariage, un shower ou des funérailles? Nous pouvons vous recevoir. Le Centre socio-culturel de Saint-Stanislas-de-Kostka peut être réservé pour des groupes de 10 à 285 personnes.

● **Service de bar disponible sur place.**

● Veuillez communiquer avec la Municipalité pour réserver votre date. Tarifs préférentiels pour les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka. Pour réservation ou information : 450 373-8944 #206 ou loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca



Avis publics

Avis public d'entrée en vigueur du règlement 463-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité.

Avis public d'adoption du règlement 464-2026 pour établir et mettre à jour le code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux.

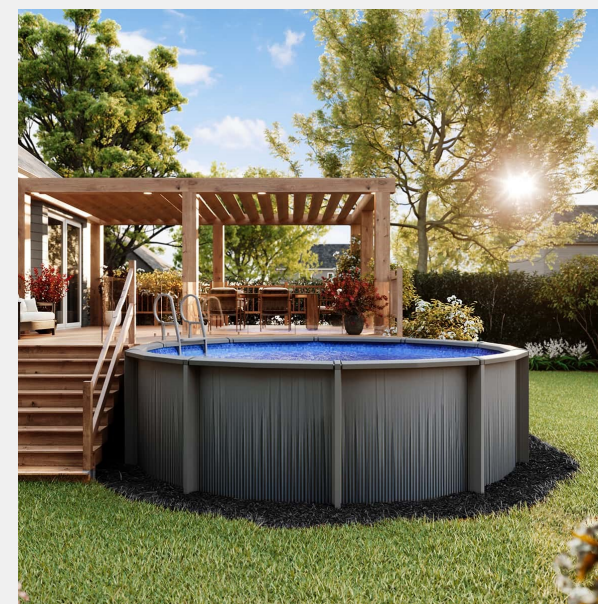
Avis public - Demande de dérogation mineure 2026-003 - 81 rue des Colibris

LA SÉCURITÉ DES PISCINES

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées, semi-creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec rend obligatoire des mesures d'installation visant essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants. Vous trouverez le guide d'aménagement sécuritaire des piscines résidentielles en ligne sur le site du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans la section piscine.

Lorsque vous déposez une demande de permis pour l'installation d'une piscine ou d'un spa vous devez compléter le formulaire de demande de permis de la Municipalité ainsi que fournir un plan ou croquis indiquant les dimensions de l'ouvrage (piscine, enceinte, système de filtration, etc.) en incluant les distances séparatrices des lots voisins.



Trucs et conseils sur l'utilisation du bac brun

Afin de prendre de bonnes habitudes et de faciliter l'utilisation du bac brun au quotidien, et par le fait même faire sa part pour l'environnement, voici quelques trucs et conseils à mettre en pratique. Une première règle à suivre est de prendre la bonne habitude de déposer rapidement dans le bac brun les matières organiques décrites plus haut. Cette habitude sera d'autant plus facile en utilisant un petit bac à portée de main sur le comptoir, parfois fourni par la municipalité ou en vente dans les commerces. Par la même occasion, vous pouvez vous prémunir d'une poubelle de cuisine beaucoup plus petite, car en recyclant vos matières organiques, vous réduirez grandement l'utilisation de votre poubelle traditionnelle.

Les sacs de plastique et ceux qui sont compostables sont également à éviter afin de préserver la qualité du compost, car les sacs de plastique « compostables » ne le sont souvent pas complètement. Advenant l'apparition de vers blancs dans le bac, ceux-ci seront éliminés en répandant du bicarbonate de soude ou en vaporisant du vinaigre directement sur les vers ou sur les côtés intérieurs du bac. Procéder régulièrement au nettoyage du bac brun en l'arrosant d'eau, de vinaigre ou de bicarbonate de soude et en évitant l'eau de javel. Pour éviter les odeurs, placer le bac dans un endroit ombragé. Le bac peut être placé au soleil en hiver afin d'éviter le gel.

Campagne de prévention Feux de forêt et feux de champs

Protégeons notre municipalité, une étincelle à la fois.

Cet été, un simple geste peut éviter le pire. Chaque année, notre territoire est menacé par des feux de végétation causés par des gestes simples qui pourraient être évités.

Un feu de forêt ou un feu de champ ne prend que quelques secondes à s'allumer... mais des jours à être éteint.

Protéger notre municipalité, c'est l'affaire de tous. Ensemble, restons vigilants.

Gestes essentiels pour éviter les feux de forêt

- Évitez de faire des feux à ciel ouvert lors de journées venteuses ou en période de sécheresse.
- Gardez un seau d'eau ou un boyau d'arrosage à proximité lorsque vous faites un feu.
- Ne jetez jamais de mégots par la fenêtre d'un véhicule ou dans la nature.
- Respectez les avis d'interdiction de feux émis par votre municipalité ou SOPFEU.
- Éteignez complètement votre foyer extérieur : *eau + brassage + vérification.*

Prévention des feux de champs

- Ne brûlez jamais de résidus agricoles sans autorisation municipale.
- Surveillez constamment tout brûlage contrôlé et gardez des moyens d'extinction à portée de main.
- Évitez d'utiliser machinerie ou outils qui produisent des étincelles près des herbes sèches.
- Créez des bandes coupe-feu autour des zones sensibles ou des bâtiments agricoles.



Saviez-vous que... ?

- Plus de 80 % des incendies de végétation sont causés par l'activité humaine.
- Un feu peut se propager à la vitesse d'une voiture en zone sèche et venteuse. Un simple mégot peut enflammer un champ en moins de 30 secondes.

La mise à feu de feux d'artifices est très encadrée à Saint-Stanislas-de-Kostka, un permis est obligatoire en tout temps, Les feux d'artifices sont dangereux !

Faites en sorte que vos célébrations demeurent des moments de joie.

Préparez-vous : avez-vous votre trousse d'urgence de 72 heures?

Les événements météorologiques extrêmes sont malheureusement de plus en plus fréquents, même dans une municipalité paisible comme la nôtre. Inondations, tornades, périodes de grands vents, épisodes de verglas, tempêtes de neige majeures ou encore pannes d'électricité prolongées peuvent survenir à tout moment.

Lorsque de tels sinistres se produisent, les services municipaux et d'urgence interviennent rapidement.

Il est essentiel que chaque foyer possède une trousse d'urgence suffisante pour être autonome pendant au moins 72 heures.

Disposer d'une telle trousse, accessible et bien organisée, peut faire toute la différence pour vous protéger, vous nourrir, vous informer et préserver votre sécurité jusqu'au rétablissement de la situation.

Contenu recommandé d'une trousse d'urgence de 72 heures

Voici ce que toute trousse devrait idéalement contenir :

1. Eau

2 litres d'eau par personne par jour (1 litre pour boire + 1 litre pour l'hygiène et la préparation alimentaire)
Total : 6 litres par personne pour 72 heures

2. Nourriture

Aliments non périssables prêts à consommer :
- Conserves (légumes, fruits, viandes, thon, etc.)
- Beurre d'arachide ou de noix
- Barres énergétiques ou granola
- Soupes déshydratées
- Céréales sèches
- Ouvre-boîte manuel

3. Articles d'hygiène et de santé

- Savon, lingettes humides, gel désinfectant
- Papier de toilette
- Trousse de premiers soins complète (pansements, désinfectant, gants, analgésiques, etc.)
- Copies de médicaments essentiels (minimum 72h)
- Masques (au besoin, selon la situation)

4. Outils et matériel pratique

- Lampe de poche à DEL
- Piles de rechange
- Radio à piles ou à dynamo
- Chargeur portable pour téléphone (power bank)
- Couteau ou outil multifonction
- Allumettes ou briquet dans un contenant étanche
- Sac de couchage ou couverture chaude

**TROUSSE
D'URGENCE
72 HEURES**



Avez-vous les articles essentiels?

En cas de panne prolongée ou de sinistre majeur, assurez votre sécurité et celle de votre famille en ayant une trousse d'urgence complète et facilement accessible.

5. Documents et sécurité

Photocopies des documents importants :

- Cartes d'identité
- Liste de médicaments
- Assurances habitation et automobile
- Coordonnées de contacts d'urgence
- Petite somme d'argent comptant
- Sifflet (pour signaler sa présence)

6. Vêtements et confort

- Vêtements de rechange adaptés à la saison
- Bas chauds
- Gants, tuque, manteau léger ou couverture thermique

7. Éléments optionnels mais très utiles

- Nourriture et articles pour animaux
- Couches, lait maternisé ou articles pour bébé
- Jeux de cartes ou petits divertissements
- Chargeurs solaires
- Sac d'évacuation déjà prêt et près de la porte